
DECISION N° : 140.06.2024

OBJET : Convention avec « IMAGINE-SHOW.COM » pour un spectacle Mystère et boule de gomme, destiné aux enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry le 19 juin 2024.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le code de la Commande Publique,

VU la volonté de la ville de proposer aux enfants accueillis dans les centres de loisirs des animations culturelles,

VU le projet de convention relative à un spectacle « mystère et boule de gomme » ci-annexée,

DECIDE :

Article 1 :

De signer une convention avec IMAGINE-SHOW.COM, 32 rue Louis Pasteur 95830 Corneilles en Vexin, représentée par Mr Pascal CHUNLAUD, relative à une prestation de service consistant en un spectacle « Mystère et boule de gomme » le mercredi 19 juin 2024 en matinée pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny.

Article 2 :

DIT que la dépense résultant de ladite convention d'un montant de 850.00€ TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune.

Ladite dépense est inscrite au budget primitif, fonction 331 – nature 6288.

Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le **11 JUIN 2024**



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

CONVENTION

Entre les soussignés :

Société : IMAGINE-SHOW.COM
N° Siret : 492 719 562 00018
Code APE : 526E
TVA non appliquée en vertu de l'article 293-B du CGI
Siège social : 32 rue Pasteur 95830 CORMEILLES EN VEXIN
Téléphone : 0603032373
Représentée par : M. CHUNLAUD Pascal
Agissant en qualité de : Gérant

Ci-après dénommer : « **Le Producteur** »

D'une part

Et :

Mairie d'OSNY
Rue William Thornley
95520 Osny
Téléphone : 01 34 25 42 00
Représentée par : Jean-Michel Levesque
Agissant en qualité de : Maire

Ci-après dénommer : « **L'organisateur** »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- 1. NATURE DE LA PRESTATION :** Le producteur assurera la représentation du spectacle « mystère et boule de gomme » sonorisation et matériel inclus pour une durée de 45 Minutes environ le mercredi 19 juin le matin
- 2. PAIEMENT :** Le prix global de la prestation est fixé à la somme de 850 euros net frais de déplacement inclus.
Le producteur déposera sa facture sur chorus pro après avoir eu le bon de commande fourni par l'organisateur.
- 3. ASSURANCES :** Le producteur s'engage à détenir toutes les assurances permettant le bon déroulement du spectacle.
- 4. AUTRES :**
Le PRODUCTEUR assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché. L'organisateur prendra connaissance des conditions générales de ventes sur le devis associé à cette convention.

Fait en deux exemplaires à

LE PRODUCTEUR :

Le Gérant

M. Pascal CHUNLAUD

L'ORGANISATEUR :

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

